

Actu CE du Jeudi 22 Octobre 2015

Le SNU Pôle Emploi FSU LR vous informe sur l'Actualité du CE

➤ Fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Pour notre Direction Régionale et son représentant en la personne de Monsieur Serge LEMAITRE, futur Directeur Régional de la grande région LRMP, la fusion des régions sera effective au 1er Janvier 2016 !!!
Pas de discussion possible, la fusion s'impose à nous !!!

QUELQUES REPONSES DE M. LEMAITRE, FUTUR DR PE LRMP

- Pour le 1^{er} semestre 2016, les organisations actuelles ne changeront pas, sauf à la marge... Par contre, dès le second semestre 2016, la Direction Régionale du nouvel établissement travaillera au schéma cible final, en organisation miroir de la DG, qui sera applicable en Janvier 2017.
- Il n'y aura pas de mobilité géographique contrainte, à l'inverse de la mobilité fonctionnelle qui sera parfois nécessaire.
- La Direction Régionale sera, pour quelques années, bicéphale pour Monsieur LEMAITRE et il faudra mettre en place un management à distance.
- Les DTD pourraient avoir la responsabilité de certaines agences et donc d'une partie de territoire.
- Les 5 responsables des fonctions Support seront nommés après l'information-consultation des IRP.
- Le Pilotage Opérationnel sera attribué à la Direction du Pilotage en Languedoc-Roussillon.
- Le Pilotage Stratégique & Analyse des revues performance sera assuré par la DR Midi-Pyrénées.
- Les Affaires Internationales, les relations avec les Instances Paritaires Régionales, les Délégations Internes et les Instances Paritaires Transitoires seront en Languedoc-Roussillon.
- Il y aura deux Cadres Dirigeants qui seront des Directeurs Régionaux Adjointes; ils seront aussi en responsabilité de la Performance Sociale et des RH pour l'un et de la Direction Fonction Opération (le Réseau) pour l'autre.
- Une consultation du CE sur l'organigramme transitoire (Janvier - Juin 2016) est prévue le 26 Novembre 2015.
- Une consultation sur le rapprochement des régions LR et MP y compris les Accords et Usages ainsi que le CE sera programmée dans le 1^{er} semestre 2016.

➤ Suppression de l'ARC Placement

- La mise en place sera effective après le 15 Novembre 2015.
- Il n'y aura pas de note de cadrage régional; des outils seront livrés par la DR pour répondre aux demandes des DE (aides à la mobilité, urgences...)
- L'organisation de l'ARC et de l'Accueil passe par la mise en place d'un "joker" (plage codifiée GPF sans convocation) pour traiter les urgences de "deuxième niveau" !!!
- L'Agent planifié en AZLA ne sera pas sur une plage contrainte (cf. Accord OATT LR) !!!
- Le nombre de "mail.net" est en augmentation de 200 % et il se combine avec un effet de 500% dû à la généralisation de l'utilisation de "mail.net". Cela donne un effet cumulé du nombre de « mail.net » qui sera multiplié par 10 par rapport à 2014 !!!
- La DR a sous-estimé la volumétrie du traitement fait en ARC Placement et donc de sa suppression !!!
- Ce projet est à lier avec NPDE et l'ouverture des agences uniquement sur rendez-vous les après-midi qui n'aboutiront qu'à un cumul encore plus important !!!

Résultat du Vote sur la Suppression de l'ARC Placement

POUR: 2 CGC

CONTRE : 4 SNU - 1 CGT - 2 SNAP - 5 FO

Montpellier, le Mardi 27 Octobre 2015